

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.14/18

Groupe de confiance

M. Thierry Raval, PS

Comme le précise l'auteur de la question, le Conseil communal est conscient de ses devoirs envers ses collaborateurs et y attache une grande importance, tout comme le Service du personnel.

La Municipalité a ainsi formellement demandé son adhésion au Groupe de confiance au Gouvernement jurassien, en 2009 déjà, ce qui a été accepté par l'autorité cantonale. Par conséquent, depuis 2009, les collaboratrices et collaborateurs peuvent bénéficier de cette structure en cas de besoin.

Le Conseil communal a renoncé à mettre sur pied une cellule propre à la Municipalité, notamment pour des questions de manque de ressources humaines, préférant la structure existante, même si le Conseil communal tient à souligner que le Service du personnel est à la disposition des collaborateurs qui en émettent le souhait.

Ainsi, pour une première prise de contact, les membres du Groupe de confiance ont été invités à se présenter au personnel communal à l'occasion d'une séance formelle du personnel, en 2010. Le groupe a ainsi pu expliquer son fonctionnement, donner, à titre d'exemple, des explications de façon anonyme sur les cas qu'il est appelé à traiter. A cette occasion également, le personnel communal a pu poser différentes questions et a été encouragé, en cas de besoin, à prendre contact avec le groupe.

De son côté, le Conseil communal, via le Service du personnel, rappelle régulièrement l'existence de cette antenne de soutien, par affichage dans les lieux communs, par rappel dans la Chronique d'information au personnel ou en dialoguant avec les intéressés si un problème surgit, comme première piste.

Il arrive également que le Groupe de confiance soit sollicité sans que l'employeur en soit averti, ce qui est également conforme aux règles.

En ce qui concerne les retours du Groupe de confiance, celui-ci émet un rapport annuel sur ses activités, s'agissant notamment du nombre de sollicitations, ainsi que des domaines concernés.

Le Conseil communal en prend connaissance et adresse ensuite le document à l'ensemble du personnel communal, pour information, via la Chronique d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 17 décembre 2018